

Source : Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune étend la portée de sa licence mondiale sur MaxSimil® aux produits dérivés du cannabis

Laval (Québec), CANADA, le 27 novembre 2017 – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ – TSX:NEPT) a annoncé aujourd'hui la signature d'un accord de licence mondiale exclusive assortie de redevances visant l'utilisation de la technologie MaxSimil®, une technologie brevetée d'optimisation de l'absorption des acides gras oméga-3 et un important moteur de croissance pour les solutions d'entreprise de Neptune, en combinaison avec des produits dérivés du cannabis.

Ce nouvel accord confère à Neptune des droits de recherche, de fabrication, de formulation, de distribution et de vente d'ingrédients riches en oméga-3 et en monoglycérides combinés à des ingrédients dérivés du cannabis ou à des dérivés du chanvre riches en cannabinoïdes, pour les applications médicales chez l'adulte.

Tel que mentionné par le passé, la Société est d'avis que la technologie MaxSimil® peut augmenter la capacité d'absorption des ingrédients liposolubles ou à base de lipides, comme les cannabinoïdes, les acides gras essentiels oméga-3 tels que l'ADH et l'AEP, les vitamines A, D, K et E ainsi que la CoQ10, ce qui pourrait en faire un outil particulièrement efficace pour favoriser l'absorption des ingrédients difficiles à absorber, comme le cannabidiol (CBD).

« La stratégie de Neptune consiste à se positionner dans les segments caractérisés par leur taille et leur croissance, et l'industrie légale du cannabis cadre bien avec ces critères et avec notre mission de bien-être. Nos compétences fondamentales dans les domaines de la science, des affaires réglementaires, de la formulation, de la commercialisation et de l'extraction d'huile sont des fondations extrêmement solides qui nous mettent en bonne position pour réussir. Dans la dernière année, MaxSimil® a fait ses preuves dans notre branche des solutions d'entreprise, et nous sommes ravis d'étendre l'application de cette technologie aux produits dérivés du cannabis. Nous commencerons tout de suite à étudier les effets de cette technologie novatrice sur l'absorption et les bienfaits des ingrédients du cannabis et des cannabinoïdes », explique Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune.

La Société a présenté une demande écrite à Santé Canada pour la production d'huile de cannabis conformément au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM). Santé Canada a confirmé que l'évaluation de la demande est actuellement à l'étape « Examen approfondi et début du processus d'autorisation de sécurité » (étape 2 de 6).

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plateforme brevetée qui peut améliorer

l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour développer des extractions uniques dans des segments à fort potentiel de croissance, comme celui du cannabis thérapeutique.

Neptune cherche aussi à tirer parti des possibilités offertes par le marché des médicaments sur ordonnance grâce à sa filiale détenue à 34 %, Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques à base de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie majeure.

Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la Mise en garde concernant l'information prospective figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle ») et dans le rapport annuel (S.E.C. Form 40-F) le plus récent de Neptune, disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs ci-inclus sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure exigée par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle et dans le rapport de gestion pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 sous la rubrique risques et incertitudes.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Neptune Solutions Bien-être
Mario Paradis
Vice-président et chef de la
direction financière, Neptune
1 450 687-2262, poste 236
m.paradis@neptunecorp.com

Relations avec les investisseurs
(Canada)
Pierre Boucher
MaisonBrison
1 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Relations avec les investisseurs
(États-Unis)
Ed McGregor/Jody Burfening
LHA, IR
1 212 838-3777
emcgregor@lhai.com